

Téléphone : 01 44 32 56 99 - 01 44 32 56 98

**PIÈCES À PRODUIRE POUR UN DOSSIER
D'ADOPTION SIMPLE PAR DES EPOUX
SAUF INDICATIONS CONTRAIRES FOURNIR DES ORIGINAUX**

1) REQUÊTE

- s'il y a plusieurs adoptés, il faut présenter **une requête pour chaque adopté**
- si la requête est présentée par un Avocat, elle doit être signée par l'Avocat et par l'adoptant, fournie en 3 exemplaires, dont le premier revêtu d'un **timbre BRA** visé par l'Ordre

INDIQUER EXPRESSÉMENT

- les conséquences de l'adoption **sur le nom de l'adopté et sur le nom de ses enfants portant son nom** (adjonction ou substitution du nom de l'adoptant, par application de **l'article 363 du Code Civil** ou attribution du nom du conjoint de l'adoptant par application de **l'article 357 du Code Civil**)

- le cas échéant, l'absence de conséquences de l'adoption sur le nom de l'adopté, s'il s'agit de **l'adoption par une femme mariée de l'enfant de son conjoint** ou si **adoptant et adopté portent le même nom** ou si l'adopté **majeur ne consent pas à changer de nom** (article 61-3 al 2 du Code Civil)

- que **mention du jugement à intervenir** sera faite :

. sur les registres d'état-civil de son lieu de naissance si l'adopté est né en France, ou sur les registres du Service Central d'Etat-Civil à Nantes si l'adopté est de nationalité étrangère ou né à l'étranger

et en cas de changement de nom de l'adopté :

- . sur les actes de naissance de ses descendants
- . sur son acte de mariage
- . sur l'acte de naissance de son conjoint ou de son partenaire de pacs

Préciser la date et le lieu d'établissement de chaque acte d'état-civil concerné par une mention

2) ACTES D'ÉTAT CIVIL :

Actes français : copies intégrales datant de moins de 3 mois

Actes étrangers : copies intégrales datant de moins d'1 an

ADOPTANT(S)

- acte(s) de naissance
- acte de naissance du conjoint
- acte de mariage
- acte(s) de naissance des descendants

ADOPTÉ(S)

- acte(s) de naissance
- acte de naissance du conjoint ou du partenaire de PACS
- acte de mariage
- acte(s) de naissance des descendants

3) CONSETEMENTS ET AVIS

A) SI L'ADOPTÉ EST MINEUR

- **consentement des parents (fournir l'original)** non déchu des droits parentaux (au sens des articles 378 et suivants du Code Civil), donné devant un **Notaire (France, Pays de l'Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Andorre, Monaco, Saint Siège)** ou un Agent Consulaire (s'ils sont français résident dans les autres pays étrangers) - en cas d'impossibilité de fournir le consentement des parents, indiquer toutes les diligences entreprises pour essayer de les retrouver

- **certificat de non rétractation (fournir l'original)** délivré 2 mois après le consentement, par le même Notaire (**France, Pays de l'Union Européenne, Islande, Norvège, Suisse, Andorre, Monaco, Saint Siège**) ou Agent Consulaire (s'ils sont français résident dans les autres pays étrangers)

- le cas échéant, **consentement** du Conseil de famille ou de toute autre personne exerçant l'autorité parentale

- courrier explicatif sur le projet d'adoption

B) SI L'ADOPTÉ A PLUS DE 13 ANS

- **consentement de l'adopté (fournir l'original)**, donné devant un **Notaire** (ou un Agent Consulaire s'il est français)

- si l'adopté change de nom, **consentement à l'adjonction ou la substitution** (du nom de l'adoptant) **de l'adopté et le cas échéant de ses enfants âgés de plus de 13 ans portant son nom**, par lettre simple avec photocopie de pièce d'identité

C) SI L'UN DES PARENTS DE L'ADOPTÉ MINEUR EST DÉCÉDÉ

- **acte** de décès

- **lettre** indiquant si des liens ont été conservés avec la famille du parent décédé et dans l'affirmative si cette famille est informée du projet d'adoption

D) SI L'ADOPTÉ EST MAJEUR ET EST L'ENFANT DU CONJOINT DE L'ADOPTANT

- **consentement du conjoint de l'adoptant** (et parent de l'adopté), donné par lettre simple accompagnée d'une photocopie de pièce d'identité

- copie d'une **lettre informant l'autre parent de l'adopté** de ce projet d'adoption avec l'original de l'avis de réception **OU courrier de l'autre parent de l'adopté**, faisant valoir ses observations sur ce projet

E) SI L'ADOPTÉ EST MAJEUR ET N'EST PAS L'ENFANT DU CONJOINT DE L'ADOPTANT

- copie d'une **lettre** informant les parents de l'adopté de ce projet d'adoption avec les originaux des avis de réception **OU courriers** des parents de l'adopté, faisant valoir leurs observations sur ce projet

F) SI L'ADOPTÉ EST MARIÉ OU PACSÉ

- **lettre simple** du conjoint ou du partenaire de PACS de l'adopté, faisant valoir ses observations sur le projet, avec une photocopie de pièce d'identité

G) SI L'ADOPTANT A DES DESCENDANTS

- **Observations** sur le projet d'adoption, par lettre simple accompagnée d'une photocopie de pièce d'identité :

. des descendants de l'adoptant **âgés de plus de 13 ans**

. du père ou de la mère (autre que le conjoint de l'adoptant) des descendants de l'adoptant **âgés de moins de 13 ans**

H) SI L'ADOPTANT EST MARIÉ ET ADOPTE SEUL

- **consentement du conjoint de l'adoptant** donné par lettre simple accompagnée d'une photocopie de pièce d'identité

4) ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE L'ADOPTANT

Attestation sur l'honneur de l'adoptant selon laquelle il n'est "**ni séparé de corps, ni divorcé ni en instance de divorce**" ET "**qu'il n'a pas de descendant**" OU si l'adoptant a déjà des descendants, "**que l'adoption sollicitée n'est pas de nature à compromettre la vie familiale**"

5) INFORMATION DE L'ADOPTÉ MINEUR CAPABLE DE DISCERNEMENT (à partir de 7 ans)

Imprimé "Information du mineur" (à demander au Service des Adoptions du Parquet) signé par l'adopté et son représentant légal, établissant que **l'adopté mineur capable de discernement a été informé "de son droit à être entendu et à être assisté par un avocat"** (Art. 388-1 du Code Civil)

6) DOCUMENTS

- a) Photocopie (jusqu'à 2 pages vierges **incluses**) **des livrets de famille** de l'adoptant, des parents de l'adopté et de l'adopté
- b) Photocopie des **jugements de divorce de l'adoptant, des parents de l'adopté et de l'adopté** ainsi que le cas échéant des conventions définitives annexées aux jugements
- c) **au moins 4 attestations** prouvant les liens existant entre adoptant et adopté (attestations manuscrites avec photocopies des pièces d'identité de leurs auteurs)
- d) **au moins 4 photographies** prouvant ces liens

7) ENFANT MINEUR ÉTRANGER

- 1) Photocopie du **passport** de l'adopté (**pages avec photo et visa**)
- 2) **Certificat de coutume** délivré par le Consulat ou un Avocat prouvant que la loi personnelle du mineur étranger ne prohibe pas l'adoption (ne concerne pas le mineur étranger né et résidant en France)

8) ADOPTION PAR UN ÉTRANGER

Fournir un **certificat de coutume**, relatif à la loi nationale de l'adoptant, en matière d'adoption, délivré par le consulat du pays dont il est le ressortissant ou par un avocat.

9) ADOPTION PAR DEUX ÉPOUX DOMICILIÉS À L'ÉTRANGER APRÈS MARIAGE

Fournir un **certificat de coutume**, relatif à la loi, en matière d'adoption, **du pays de leur premier domicile après mariage**, délivré par le consulat de ce pays ou par un avocat.

10) ADOPTION PAR DEUX ÉPOUX MARIÉS À L'ÉTRANGER OU PAR UN COUPLE MIXTE (FRANCO-ÉTRANGER)

Preuve de leur **domiciliation en France après mariage** (quittance de loyer, factures, impôts,...).

P A R Q U E T _____
DU
T R I B U N A L
D E P A R I S

■
CHAMBRE DU
CONSEIL
■

REQUÊTE AUX FINS
D'ADOPTION SIMPLE

PAR DES ÉPOUX

_____ A Mesdames les Président et Juges composant la Chambre du
Conseil du Tribunal de Grande Instance de PARIS,

Monsieur

_____ prénoms (dans l'ordre de l'acte de naissance)

date et lieu de naissance
nationalité
profession

et

Madame (nom de jeune fille)

_____ prénoms (dans l'ordre de l'acte de naissance)

date et lieu de naissance
nationalité
profession
domiciliés, ensemble, (adresse complète)

ont l'honneur de vous exposer :

Ils ont contracté mariage le
devant l'officier de l'état civil de

Ils ont recueilli (nom, prénoms, date et lieu de naissance, nationalité
de l'adopté(e)) :

depuis le

Ils se sont profondément attachés à celui-ci (celle-ci) et ont subvenu à tous ses besoins, l'élevant comme si il (elle) était leur propre enfant.

L'adoption sollicitée aura pour résultat de resserrer davantage les liens d'affection qui existent entre eux.

Les requérants n'ont pas de descendants.

(ou) Ils ont des descendants mais l'adoption n'est pas de nature à compromettre la vie familiale :

-
-
-
-
-

CONSENTEMENT DE L'ADOPTÉ(E) DE PLUS DE 13 ANS

Devant Maître

Notaire à

M
en date du

a donné son consentement à cette adoption.

NOM DE L'ADOPTÉ(E)

Les parties sont d'accord :

- pour que l'adopté(e) majeur(e) conserve son nom
- pour que le nom des adoptants soit conféré à l'adopté(e)
- pour que le nom des adoptants soit ajouté à celui que porte l'adopté(e)

PAR CES MOTIFS

Les exposants requièrent qu'il vous plaise Mesdames,

Prononcer l'adoption de
(Nom, prénom, date et lieu de naissance de l'adopté)

Par (nom, prénoms, date et lieu de naissance des adoptants)

Monsieur

Et par

Madame

- Voir l'adopté(e) majeur(e) conserver son nom
- Voir conférer le nom des adoptants à l'adopté(e)
- Voir ajouter le nom des adoptants à celui de l'adopté(e)

et dire qu'en conséquence l'adopté(e) s'appellera, désormais, (nom et prénoms)

Ordonner la mention du jugement à intervenir en marge **de l'acte de naissance de l'adopté(e)**, sur les registres de l'état civil :

de la Mairie de

OU

du Ministère des Affaires Etrangères à NANTES

Et, **en cas de changement de nom de l'adopté(e)**, sur :

- **les actes de naissance de tous les enfants de l'adopté(e)** (les enfants de l'adopté(e) portant son nom, prennent le nouveau nom de l'adopté(e), sous réserve de leur consentement s'ils ont plus de 13 ans, par application de l'article 61-3 du Code Civil)

-

-

-

-

-

- **l'acte de mariage de l'adopté(e)**

- **l'acte de naissance du conjoint ou du partenaire de pacs de l'adopté(e)**

Dire que, dans tous les extraits qui pourront être délivrés par
l'Officier de l'état civil, **l'adopté(e) sera porté(e) comme s'appelant :**

Fait à
le

(signatures **des DEUX EPOUX**)